

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Conseil municipal, en bref...

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Acquisition de l'ancienne gare

Le Conseil décide d'acquérir l'ancienne gare au prix, fixé par les Domaines, de 228 000 €. Le principe de l'achat de ce bâtiment était posé depuis longtemps. Il s'agit d'assurer la conservation de ce remarquable patrimoine et de garantir un aménagement harmonieux du secteur. Le futur PLU y prévoit, en effet, un éventuel équipement touristique, ce qui suppose que le bâtiment de l'ancienne gare puisse être libéré le moment venu. Dans l'attente, la Commune louera ce logement, après les travaux nécessaires.

Propriété communale jouxtant l'école

L'acquisition de la propriété jouxtant l'école, 20 rue du Sausseron, a été signée au prix fixé de 474 921 €.

La réalisation d'aménagements scolaires et périscolaires est la finalité première de l'opération, dans la logique de l'action municipale visant à conforter l'école communale au cœur du village.

Il s'agit d'abord de corriger quelques insuffisances actuelles (absence de cour maternelle, de préau, de jardin pédagogique) et de se donner la possibilité de développer des activités périscolaires.

La création, sur ce même espace, d'une micro-crèche relèvera, plus tard, de la décision de la Communauté.

Conformément aux objectifs portés par le futur PLU de croissance douce du village, la réalisation de logements locatifs, d'une taille plus petite que la

moyenne des habitations du village, participera au dynamisme démographique communal et contribuera, par les loyers perçus, à l'équilibre financier du programme à réaliser.

Conformément à la délibération du 19 février, la Commune a recruté, après mise en concurrence, le cabinet Lusso-Laurent qui, après avoir réalisé l'analyse de l'existant et un diagnostic des bâtiments, étudie le schéma général des aménagements à réaliser.

Groupement de commandes voirie

La commune décide de poursuivre son adhésion au groupement de commandes géré par la Communauté pour les travaux de voirie, afin de bénéficier de meilleurs prix et d'une aide technique.

Église

Une architecte « monuments historiques », Claire Guiorgadzé, a été recrutée après mise en concurrence. Elle réalisera le diagnostic complet de l'église pour une somme de 18 000 € pris en charge à 50% par le Parc naturel régional.

Foyer rural

Le Conseil attribue au Foyer rural une subvention de 1 000 €.

Informatique scolaire

La grande section maternelle et le cours préparatoire sont en cours d'équipement grâce à une subvention de l'Inspection académique.

Départ d'un Conseiller

Éric Porte a quitté le village et le Conseil municipal.

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr
http://www.vallangoujard.fr

Fermeture mercredi après-midi

Tonte et travaux bruyants

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
Dimanche et fériés de 10h à 12h

Les **feux extérieurs** de toute nature (y compris de simples branchages, de palettes, etc...) sont strictement interdits.

Encombrants

Ramassage **mardi 9 octobre matin**

Livraisons en mairie

Vous pouvez maintenant vous faire livrer des colis en mairie, 17 rue de Marines, notamment pour vos achats faits sur Internet.

Prévenir le secrétariat par mail.

Délinquance

Les vols et autres incivilités se multiplient. Plusieurs cas ont été élucidés. D'autres font l'objet d'investigations.

La plus grande vigilance est recommandée. **Chaque acte répréhensible, chaque menace ou chaque comportement suspect doit faire l'objet d'une déclaration immédiate en gendarmerie.**

Les gendarmes recommandent de rentrer les voitures dans les propriétés.

Priorité aux trottoirs

La municipalité s'est fixé l'objectif de sécuriser les trottoirs, au moins sur l'un des côtés de chaque rue du village. Les revêtements des trottoirs sont, comme dans tous les villages, traités de façon différente au centre du village, où les trottoirs sont goudronnés, et aux entrées du village où ils sont gravillonnés. Plusieurs opérations ont été réalisées ces derniers mois, mais il reste quelques points noirs.

Rue de Marines au cœur du village

L'opération la plus importante a été réalisée l'an dernier rue de Marines entre l'église et la rue du Moulin.

Rue de Labbeville près de l'école

Près de l'école, le trottoir vient d'être réparé en divers points.

Rue de Labbeville à l'entrée du village

Il restait, rue de Labbeville, à sécuriser le cheminement depuis l'entrée du village en venant de Labbeville jusqu'à l'endroit où le trottoir avait été aménagé il y a trois ans. Sur une largeur d'un mètre, l'herbe vient d'être remplacée par un revêtement dur gravillonné permettant aux usagers, et notamment aux enfants, de marcher à pied sec, en toute sécurité, sans avoir à emprunter la chaussée (comme précédemment) lorsque l'herbe est trop humide. C'est le côté impair qui est destiné à la circulation sécurisée des piétons. Ce côté de la rue de Labbeville a été choisi pour le cheminement des piétons car il permet une continuité jusqu'à l'école. Le stationnement est, en revanche, autorisé sur le trottoir du côté pair de la rue de Labbeville.

Rue de Pontoise

Un réaménagement limité du trottoir vient d'être réalisé, sur une courte section qui était en très mauvais état, entre la ferme et la rue Anselme Garnier.

Cette opération permet notamment aux enfants de la rue Anselme Garnier de se rendre à l'école dans de meilleures conditions.

Rue de Marines, de l'entrée du village à la rue du Moulin

Après l'opération réalisée l'an dernier rue de Marines entre l'église et la rue du Moulin, il reste deux points noirs particulièrement dangereux sur cette rue, juste après la rue du Moulin et juste après le chemin de la Planche. Une opération de sécurité s'impose sur ces deux sections où les trottoirs sont très nettement insuffisants en largeur. Mais s'agissant d'une route départementale, la Commune ne peut pas élargir le trottoir et donc rétrécir la chaussée sans une parfaite concertation avec le Département. La municipalité a provoqué plusieurs réunions à ce sujet avec les services du Département : techniquement, les solutions sont compliquées du fait des courbes et des dénivelées qui gênent la visibilité. Mais, sur l'insistance de la municipalité, le Département a finalement accepté le principe d'une opération conjointe qui pourrait intervenir en 2019. L'objectif est de réaliser en tout point un cheminement piéton de 90 cm de large.

À la hauteur des deux points noirs, les voitures ne pourront plus se croiser et un sens alterné sera instauré ; ce qui, outre l'élargissement du trottoir, entraînera un ralentissement qui sera en lui-même un facteur de sécurité.

Chiens

Il n'est, en effet, pas acceptable que les enfants arrivent crottés à l'école ou chez eux.

Les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections de leurs chiens sur les espaces publics : trottoirs, espaces verts...

Stationnement

Naturellement, le stationnement des véhicules est interdit sur le trottoir du côté réservé au cheminement des piétons. Des dispositifs sont mis en place pour empêcher toute infraction à cette règle. Des contraventions interviendraient en cas de non-respect de la libre circulation des piétons entraînant, ipso facto, la mise en danger des piétons et plus particulièrement des enfants.

Marc GIROUD, Maire